## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024 Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 085-218502235-20240409-DEL2024\_04\_09-DE

Le **NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE A DIX-NEUF HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINTE-HERMINE sous la présidence de **M. Philippe BARRÉ**, **Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 03.04.2024 - présents 19
Date d'affichage de l'ordre du Jour : 03.04.2024 - votants 22

Assistaient à la réunion : MM. BARRÉ, BAUDRY, BLANCHARD, BODET, BORGET, BRUNET,

GUINOT, LUCAS, MENARD, MICAUD, MOIRE, ORVEAU, PASCREAU,

PELLETIER, PILLAUD, POUPET, RINGEARD, TRICHEREAU, TRUTEAU

Avaient remis procuration : M. BEAUFOUR à M. BARRÉ

Mme CHOUC à M. TRICHEREAU Mme CORNUAULT à Mme GUINOT

Excusé : M. AUGEREAU

Secrétaire de Séance : Mme Martine PILLAUD

Assistaient également : M. Jean-Michel GAUDIN, Attaché Principal

M. Gilles AUDINEAU, Correspondant OUEST FRANCE

## 2024-04-09 TARIFICATION DE LA PISCINE MUNICIPALE – SAISON 2024

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la nouvelle grille tarifaire suivante :

Public		Cours de Natation		Aquagym	
Entrée - 3 ans	Gratuit	5 cours	40€	5 cours	40€
Entrée accompagnateur enfant de 0 à 3 ans	1€				
Entrée personne en situation de handicap (présentation carte)	1€				
Entrée 4-17 ans + Entrée nage libre	3€	10 cours	70 €	10 cours	70€
Entrée + 18 ans Accompagnateur enfant + de 3 ans	4€				
10 entrées 4-17 ans	25 €	carte saison cours de natation + entrées	130€	carte saison cours d'aquagym + entrées	130€
10 entrées + 18 ans	35 €				
Carte saison nage libre	40€				

Il est précisé que les entrées payantes débuteront dès l'ouverture de la piscine.

En cas d'annulation des cours de la famille et/ou de la Commune, les cours seront reportés sur la saison en cours. En cas de force majeure de la famille et/ou du maître-nageur pour raisons médicales ou un problème technique lié à la piscine, les cours seront reportés sur la saison en cours et/ou sur la saison prochaine.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Approuve la nouvelle grille tarifaire présentée ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à la mettre en application à compter du 3 juin 2024.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus et conformément à l'article L2121-23 du CGCT, ont signé M. le Maire et le(la) secrétaire de séance.

**Martine PILLAUD** 

Secrétaire de séance

Redone d

Philippe Ballsting Bare Date de signature : 15/04/2024

Maire de SAIN LE TRAIS de Sainte Hermine